

Secrétariat général

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 30 avril 2020

OBJET : BILAN DU PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET PERSPECTIVES POUR LE DÉCONFINEMENT

Mesdames, messieurs,

La crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 est d'une ampleur exceptionnelle et sans précédent. Alors que l'Île-de-France est rapidement devenue un foyer de l'épidémie en France, au regard du nombre de cas confirmés (plus de 36 500), du nombre de personnes hospitalisées (plus de 12 700) et admises en réanimation (environ 2200), et du nombre de personnes décédées dans un établissement de santé (environ 5100) et dans un établissement médico-social (environ 3700) ; le territoire de la Seine-Saint-Denis est aujourd'hui dans une situation inédite en France et préoccupante.

Selon des études de l'INSEE le département de la Seine-Saint-Denis compte au moins deux fois plus de décès entre le 1^{er} mars et le 6 avril 2020 que sur la même période en 2019, soit un taux d'évolution de plus de 100 %. Il fait partie des trois départements qui enregistrent les plus fortes hausses avec les Hauts de Seine et le Haut-Rhin alors que la jeunesse de sa population aurait pu le préserver. Grande précarité, accès aux soins réduit et/ou retardé, surpopulation dans le logement, surreprésentation des métiers toujours en contact avec le public pendant le confinement expliquent, dans des proportions diverses, cette situation exceptionnelle.

À la crise sanitaire provoquée par l'épidémie, contre laquelle les personnels soignants, l'État, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les citoyens et les citoyennes, territoire sont pleinement mobilisés, s'ajoute une crise économique et sociale profonde qui révèle de manière brutale la persistance et le caractère dramatique des inégalités et de la pauvreté en Seine-Saint-Denis.

Et la crise sanitaire agit comme un miroir grossissant des inégalités territoriales que nous



combattons depuis longtemps à l'intérieur de la région pourtant la plus riche de France. Le nombre de lit de réanimation (3 fois moins que dans les Hauts de Seine ou à Paris) en est à lui seul le témoignage criant.

À ce titre, nous souhaitons mettre en place, à l'issue de la crise, un travail d'enquête et d'information, sur la gestion de la crise en Seine-Saint-Denis, qui s'appuie sur les commissions thématiques.

Les dispositions législatives et réglementaires adoptées par le gouvernement pendant la crise et notamment la décision du confinement, ainsi que leur déclinaison locale par le préfet de la Seine-Saint-Denis ont nécessité d'adapter le fonctionnement de l'administration et l'organisation des services pour garantir la sécurité des citoyens et des agents, mais aussi pour assurer la continuité des services publics essentiels et accompagner les acteurs du territoire également mobilisés. Ces adaptations ont été formalisées dans un plan de continuité de l'activité mis en œuvre dès le 17 mars, dont le bilan est présenté en partie 1.

Plus que jamais et comme à chaque fois en situation de crise, la continuité des services publics locaux et leur capacité d'adaptation face à l'urgence sont nécessaires. Dès les premières alertes de l'ARS sur la situation sanitaire dans les pays étrangers, et à plus forte raison depuis l'annonce du confinement par le Président de la République le 16 mars 2020, le conseil départemental a pris toute sa place dans la lutte contre le Covid-19, la prévention et l'atténuation de ses effets sur son territoire.

Il l'a fait en tant que chef de file de l'action sociale pour les familles et les personnes les plus fragiles, bien sûr ; mais aussi en tant qu'institution de proximité reconnue par les citoyens, les communes, l'État, les associations, les entreprises. À ce titre, des actions nouvelles ont été mises en œuvre, bien au-delà parfois des compétences dévolues. Ces actions font l'objet d'une présentation détaillée par secteur en partie 2.

Après une progression rapide du virus et une aggravation de son impact au regard du nombre d'hospitalisations et de décès, la semaine 14 semble montrer une stabilisation progressive des hospitalisations, toujours à un niveau très élevé en Île-de-France. Cette amélioration sensible, qui permettra de soulager le personnel soignant, ne doit pas diminuer notre niveau de vigilance : le Département sera attendu, aux côtés de l'État et des autres collectivités, pour accompagner le déconfinement de la population au regard des impératifs de sécurité sanitaire et compte tenu de la crise sociale qui se profile.

Alors que la demande sociale et le nombre de situations individuelles dramatiques sont appelés à augmenter en Seine-Saint-Denis, les premiers éléments de perspectives budgétaires post-confinement, présentés en partie 3, montrent que le ralentissement de l'activité économique, aura un effet durable sur les finances départementales qui devra être rapidement pris en compte par l'État et compensé par des mesures exceptionnelles d'ampleur.

1. L'activation du PCA départemental le 17 mars 2020 et l'organisation mise en place au sein du Département

Le 17 mars 2020, le Département a activé son « plan de continuité de l'activité » (PCA) départemental, qui consiste en l'identification et la priorisation des activités essentielles à maintenir ainsi que la désignation d'agents à même d'assurer ces activités, sur site ou à distance. Il comprend aussi l'ensemble des aménagements qu'il a été nécessaire de mettre en place, notamment pour les missions essentielles exposant les agents départementaux au contact du public. L'objectif du plan de continuité de l'activité est d'assurer la continuité du service public local tout en assurant la sécurité des agents et des citoyens.

Au regard des mesures prises par l'État, de la gravité de la situation sanitaire et après analyse au cas par cas des activités du Département, des grandes catégories de fonctions ont été retenues pour le plan de continuité :

- Les fonctions sanitaires assurées par les agents départementaux ;
- Les fonctions d'accueil d'urgence sur rendez-vous pour les publics vulnérables ;
- Les fonctions de soutien au monde soignant ;
- Les fonctions de sécurité élémentaires ;
- Les fonctions de paiement des salaires, allocations et prestations assurant la subsistance des agents et des usagers ;
- Les fonctions de gestion de la crise, y compris les fonctions support nécessaires à la bonne réalisation de toutes les missions retenues.

Conformément aux restrictions des déplacements et aux demandes de fermetures de lieux accueillant du public, les parcs départementaux, collèges, crèches départementales, parcs sportifs et infrastructures culturelles (archéosite, archives départementales...) ont été fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

En moyenne, sur la base des quatre premières semaines de confinement, environ 1350 agents, soit plus de 21 % des effectifs, ont été recensés et requis pour assumer les missions du PCA départemental. Parmi ces agents, moins de 10 % exercent leurs fonctions en présentiel sur site. Ce sont près de 950 agents qui chaque jour assurent la mise en œuvre de ce PCA.

Concernant les masques chirurgicaux, ils ont été distribués à tous les agents qui exercent des fonctions en contact avec le public (PMI, crèches, assistants familiaux, internat de Noisy-le-Grand par exemple) ou qui doivent prendre les transports pour venir travailler. De la même manière, les personnels des ESMS de l'ASE et des ESMS des personnes âgées et personnes en situation de handicap relevant de notre compétence ont été dotés. Par ailleurs, les agents se sont vus rappeler les gestes barrière et les numéros verts mis en place par le ministère de la santé sur différents supports : site internet, intranet départemental, mails en diffusion générale, affiches sur le lieu de travail. Avant le confinement, et à plus forte raison depuis, des consignes ont été passées aux encadrants ainsi qu'aux agents pour diminuer le nombre de réunions et les annuler, respecter la distanciation sociale et privilégier les réunions dématérialisées.

Au total, la collectivité a procédé à la distribution de 891 flacons de gel hydro-alcoolique, de plus de 133 000 masques chirurgicaux et de plus de 4000 paires de gants pour un montant aujourd'hui évalué à près de 700 000 euros.

Pour tous les agents non requis par le PCA, la collectivité a mobilisé ses ressources pour faciliter le télétravail et son accès au plus grand nombre.

Les agents malades, les agents fragiles et les agents ne pouvant travailler en raison de la nécessité de prendre soin de leurs enfants à domicile ont été placés par l'employeur en position de maladie, sans application du jour de carence ni décompte des droits à maladie.

Tous les salaires ont été intégralement maintenus durant la période et le Département a fait le choix de renouveler pour la période du confinement tous les agents contractuels. De même, les vacataires pour lesquels les vacances pour le Département constituaient une activité régulière ont vu leurs vacances reconduites.

Pour celles et ceux dont les missions n'étaient pas télétravaillables et/ou qui ne disposaient pas des outils mais aussi pour celles et ceux qui souhaitaient s'investir dans les efforts de

solidarité portés ou relayés par le Département, des dispositifs de volontariat ont été mis en œuvre dans plusieurs domaines :

- Renforcement du standard du conseil départemental ;
- Mise en place d'une campagne d'appel solidaire en direction des personnes âgées et handicapées ;
- Appui à l'aide alimentaire portée par le Département ;
- Mise en place d'un appel aux volontaires dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance ;
- Relais et facilitateur de l'appel aux volontaires de l'ARS pour solliciter des renforts dans les hôpitaux et les EHPAD ;
- Médecins et sages femmes de la PMI mis à disposition de l'APHP.

Au total, ce sont plus de 250 agents qui se sont portés volontaires et participent à l'un de ces dispositifs solidaires.

Garantir la sécurité des agents étant primordiale, le travail temporaire à domicile a été privilégié autant que possible. Pour ce faire, la DINSI a déployé un plan d'équipement des agents qu'ils soient requis par le PCA ou non. Ainsi, sur la période courant entre le 16 mars et le 17 avril, 274 ordinateurs portables ont été distribués et 422 accès VPN (accès à distance aux systèmes d'information et logiciels métier) ont été créés.

Pour faciliter le travail et l'encadrement à distance des agents requis ou non par le PCA, le Département a œuvré au développement rapide d'outils numériques pour tous les agents :

- Création de 100 salles de réunion virtuelles (avec en moyenne 300 réunions organisées par semaine) ;
- Multiplication par 5 de la bande passante entre le réseau CD et le WEB ;
- Augmentation du nombre de groupes projet sur l'outil collaboratif Jamespot ;
- Mise à disposition d'espaces sur la GED alfresco (portail documentaire partagé) pour que les agents puissent consulter leurs documents à distance (le nombre de connexions a été multiplié par 2 depuis le 17 mars 2020).

De plus, pour accompagner les encadrants et les agents durant cette période particulière et leur apporter une transparence dans l'information et des orientations précises en matière de règles RH, plusieurs outils ont été créés, à savoir :

- Une FAQ actualisée par les services de la DRH en lien avec la DADJ ;
- Une communication d'information mail par la DG au collectif de direction mais aussi à l'ensemble des agents ;
- La mise en ligne d'encarts RH, de documents, orientations, fiches, numéros utiles par thématique sur le site intranet du Département.

Enfin, dans ce contexte particulier, une attention a été portée à l'accompagnement et au développement RH dans la collectivité. En premier lieu, pour assumer ses obligations de sécurité et de prévention santé mais aussi pour répondre aux questions/demandes de ses agents, le Département et plus particulièrement la DRH a pris les mesures suivantes :

- Mise en place d'une ligne téléphonique unique (06 15 68 77 49) avec un système d'astreinte de direction pour assurer une continuité de service tous les jours ;

- Mise en place d'une boîte mail structure en vue de recenser toutes les déclarations de suspicion de covid 19 et traiter toute question écrite adressée en matière de prévention santé : information-sante-agents@seinesaintdenis.fr ;
- Instauration d'une cellule d'écoute et d'aide par des psychologues du travail en toute confidentialité ;
- Dispositifs psychosociaux d'accompagnement des équipes en s'appuyant sur un partenariat avec le CIG ;
- Production de fiches pratiques par les équipes de préventeurs afin d'accompagner les agents dans le télétravail (gestes et postures).

En second lieu, pour rendre le temps de confinement le plus utile possible et permettre aux agents de poursuivre le développement de leurs compétences, les formations en ligne ont été renforcées par :

- La mise à disposition d'un catalogue de formations en ligne (Type MOOC notamment) gratuites et pouvant être prises en compte dans le temps de formation statutaire obligatoire (FSO) ;
- la diffusion d'un cadre, d'un process de validation et de suivi de ces formations dans le respect de la ligne hiérarchique.

En matière de congés, le Département a répondu favorablement aux demandes exprimées par de nombreux agents et par les organisations syndicales en acceptant le report des congés posés par les agents avant la période de confinement. Le Département a également accepté de reporter du 31 mai au 31 juillet la date limite de prise de congés au titre des reliquats 2019. Il a enfin été demandé à tous les agents de la collectivité, sauf impossibilité liée au plan de continuité de l'activité, de prendre cinq jours de congés entre le 17 mars et le 1er mai, ces cinq jours correspondant aux congés annuels « générés » par les deux mois de confinement et aux pratiques habituelles de prise de congé lors des vacances d'avril. Cette décision, cumulée avec les reports de tous les autres congés, a visé à assurer une équité entre tous les agents quelle que soit leur position tout en n'obérant les nécessités du service pour les mois à venir.

Enfin et parce qu'en cette période exceptionnelle les agents du Département ont fait honneur au service public non seulement en assurant leurs missions mais également en dépassant le cadre de leurs fonctions habituelles pour mieux accompagner notre territoire, une prime sera mise en place pour ceux qui ont été particulièrement impliqués pendant la période.

Enfin, en matière de dialogue social, plusieurs réunions d'information syndicale ont été organisées pour tenir informées les organisations syndicales et un comité technique est prévu pour la première semaine de mai.

2. Actions menées pour participer à la lutte contre le covid-19 au bénéfice du territoire et de ses habitant.e.s

Le Département a, durant toute la période de confinement, maintenu l'ensemble des activités nécessaires aux habitants et à la population de la Seine Saint-Denis. Néanmoins, l'ampleur de la crise sanitaire a conduit le Département à imaginer et créer de nouveaux dispositifs à destination des partenaires privés (entreprises, associations...), des communes, des usagers, et des habitants du territoire. De nombreuses mesures ont ainsi été mises en place par le Département depuis le début du confinement, pour faire face autant que possible à l'urgence sociale mise à jour par le confinement. Cette stratégie, qui

l'a conduit à pallier le retrait de certains partenaires fragilisés par la crise, a toujours pris en compte les enjeux de protection des personnels comme des usagers, qui ont requis des adaptations importantes dans les modalités pratiques d'intervention.

Par ailleurs, la profondeur inédite de la crise et des besoins du territoire a conduit le Département à s'inscrire dans une logique de dialogue permanent avec les autorités de l'État, préfecture comme Agence régionale de santé, ainsi qu'avec les collectivités locales pour développer une stratégie globale au service des habitants. Cette mobilisation en lien, avec les partenaires publics, a pris des formes variées par exemple avec le partage d'informations entre les communes et les services départementaux sur un groupe Jamespot dédié.

a. En matière de solidarité

Dès le début de la crise, le Département a pleinement assumé son rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire, en mobilisant ses compétences et ses ressources pour assurer le plus grand niveau d'activité en direction des publics vulnérables. Dès la mise en place du plan de continuité des activités, les directions du pôle solidarité se sont assurées de leurs capacités à verser les différentes allocations. Les AIS et les dépenses de secours continuent donc à être versées.

S'agissant des sites d'accueil des usagers, MDPH, accueil de la direction des personnes âgées et des personnes handicapées à Bobigny, accueils de l'ASE, circonscriptions de service social-, tous sont fermés au public pour éviter la constitution de files d'attente, mais continuent d'assurer une mission d'accueil d'urgence sur rendez-vous. Les numéros de téléphone et adresses mail de contact ont été largement communiqués à la population (affiches sur les sites concernés, communication sur le site internet, relai par l'envoi de SMS aux bénéficiaires de l'APA, PCH, carte Améthyste et carte Ikaria). Certains sites demeurent ouverts pour assurer la continuité des soins et le désengorgement des services hospitaliers et de la médecine de ville : c'est le cas du CEGIDD départemental de Bobigny, des CDPS de Saint-Denis et de Montreuil et de 35 centres de PMI (dont 22 départementaux et 13 sous gestion communale).

Première action mise en place pour soutenir les acteurs de première ligne, les crèches départementales ont été mobilisées pour accueillir les enfants des personnels dits « essentiels ». D'abord restreinte aux soignants et personnels des établissements médico-sociaux, la liste s'est peu à peu complétée des personnels de la protection de l'enfance grâce à notre intervention auprès des autorités nationales, des forces de police, de gendarmerie, de protection civile et des pompiers, et aux agents des bureaux de poste. Aujourd'hui, quatre crèches accueillent, par petits groupes, de 35 à 40 enfants chaque jour. Afin de faire face aux besoins d'accueil les week-ends, le service de PMI a mis à la disposition de la préfecture la liste des assistant.es maternel.les volontaires pour accueillir des enfants de soignants les samedi et dimanche.

Au titre de son PCA, dans le domaine sanitaire, en concertation avec l'ARS, le Département a maintenu une offre territoriale de proximité en matière de protection maternelle et infantile, ainsi que de planification familiale. En cette période de crise sanitaire, il importe en effet que des suivis essentiels continuent à être assurés, notamment en matière de vaccination. Ce sont ainsi 35 centres (22 départementaux et 13 en gestion communale) qui ont continué à fonctionner sur RDV, et ont permis d'accueillir environ 2700 familles et enfants ; le nombre de centres ouverts a été porté à une cinquantaine à compter du 20 avril. Le maintien de cette activité soutenue et croissante depuis le début de la crise a activement participé à soulager le secteur hospitalier sur le territoire.

Dès le début du mois d'avril, la PMI a mis en place un dispositif particulier de suivi des jeunes mères malades du Covid : elles peuvent être reçues en consultation par une

puéricultrice ou une sage-femme de PMI dans les centres dits « Covid+ » qui se sont mis en place en CMS. Par ailleurs, les centres de PMI sont restés à disposition du public pour prodiguer, par téléphone, des conseils essentiels en matière de santé ou de parentalité pendant la période de confinement. Un dispositif d'écoute pour les femmes sortant de maternité, a été mis en place avec les maternités et le réseau périnatalité afin de détecter et prendre en charge celles qui seraient particulièrement fragilisées psychologiquement par le contexte du confinement.

Pendant la crise, les centres de PMI ont conservé leur activité de planification familiale, en particulier d'accès à la contraception, de conseil, et d'accès aux IVG médicamenteuses. Environ 70 rendez-vous physiques ont eu lieu en centres, et près de 200 rendez-vous téléphoniques ont pu être proposés sur ce sujet spécifiquement; sachant que l'accès à la contraception est également déployé dans le cadre de l'activité de protection maternelle (sorties de maternité).

De la même façon, et alors que les plages de consultation hospitalière étaient fermées pour libérer des ressources hospitalières, le CEGIDD départemental de Bobigny ainsi que les CDPS de Saint-Denis et de Montreuil ont conservé une activité de dépistage et de suivi à distance des publics repérés comme présentant des vulnérabilités particulières.

Le Département, fort de sa légitimité dans le dépistage de maladies infectieuses (IST, tuberculose) et dans le domaine de la santé communautaire, s'est par ailleurs engagé dans une opération avec la ville de Paris et l'association Vers Paris sans Sida, dans l'élaboration de contenus pédagogiques adaptés aux populations étrangères et allophones, pour répondre à leurs questions sur le virus et les mesures sanitaires.

Dans le champ médico-social, le Département a accompagné la mise en œuvre du confinement, lourd de conséquences pour les personnes hébergées comme pour les personnes requérant une assistance au domicile. Conformément aux règles nationales, les accueils de jour ont été fermés, et les personnes désireuses et en mesure de rentrer en famille ont été accompagnées par une adaptation de leur plan d'aide. Une attention particulière est portée depuis le début de la crise au suivi des situations fragiles, connues ou naissantes. Les équipes de la MDPH comme de la DPAPH assurent ainsi les évaluations prioritaires de droits, et apportent leur concours aux familles en cas de rupture dans l'accompagnement, en assurant la mise en relation avec les services à domicile en mesure d'intervenir. En lien avec les services hospitaliers, le Département a pu accompagner la sortie d'hospitalisation dans de bonnes conditions pour de nombreuses personnes, permettant là encore de soulager les services de soins de première ligne.

Le soutien du Département s'est bien évidemment déployé également auprès des services et des établissements médico-sociaux en direction des personnes âgées et des personnes handicapées, en lien étroit avec l'ARS et en respectant les prérogatives de chacun. L'action départementale s'est donc naturellement concentrée sur le champ des services et établissements relevant de sa compétence exclusive : services à domicile, résidences autonomie, foyers de vie et d'hébergement pour personnes handicapées. Le Département a ainsi distribué à ces partenaires 100 000 masques chirurgicaux, 7 000 visières de protection et 900 kits (sur-blouses et charlottes). Ces protections ont effectivement contribué à maintenir des interventions auprès des personnes qui le nécessitaient, dans de bonnes conditions de sécurité pour celles-ci comme pour les intervenants.

L'ARS a de son côté apporté une réponse sanitaire globale à la situation, très difficile, des EHPAD du territoire, au travers d'un suivi très rapproché, quotidien : priorisation de ces établissements dans la distribution de masques même quand la pénurie était particulièrement marquée ; appel à des renforts médicaux et paramédicaux pour soutenir les équipes, y compris en assouplissant les règles de rémunération pour les professionnels libéraux ; déploiement de tablettes pour favoriser la télé-médecine ; mise en place d'une astreinte téléphonique de nuit pour appuyer les équipes de direction dans les situations

difficiles ; mobilisation de la filière gériatrique. Depuis la semaine du 20 avril, l'ARS déploie une stratégie systématique de tests dans les EHPAD du territoire, pour les résidents comme pour les professionnels. Cette campagne systématique doit durer deux semaines. Le Département a répondu présent quand il s'est agi de soutenir l'activité des EHPAD du territoire, y compris sur des fonctions non sanitaires : douze volontaires du Département se sont ainsi manifestés pour renforcer les équipes de ces établissements, des consultations de psychologues sont organisées pour les familles de résidents, etc. Il accompagnera la réouverture progressive des visites dans les EHPAD par la mise à disposition de visières de protection.

Allant bien au-delà de son action habituelle, le Département a enfin lancé une vaste opération d'appels et d'envoi de SMS en direction des personnes fragiles dont il a connaissance. Cette action, complémentaire de celle des communes à partir des fichiers dits « canicule », a pour ambition de rappeler les consignes sanitaires, d'informer sur les dispositifs mis en place par le Département, et bien sûr aussi de s'assurer des conditions de vie des personnes contactées. Ce sont ainsi plus de 50 000 personnes, bénéficiaires d'une prestation servie par le Département (Améthyste, APA, Ikaria) ou connues des services sociaux du Département, qui auront été contactées. Ce travail aura été assumé, pour les situations potentiellement délicates, par les services compétents, mais pour l'essentiel, par plus de 250 volontaires du Département, issus de toutes les directions de la collectivité. Il aura permis, au 20 avril, de passer en moyenne 2500 appels par jour et de signaler plus de 550 situations de fragilité, transmises pour suivi aux services sociaux compétents du Département, et dans certains cas aux CCAS. Un dispositif d'écoute animé par des psychologues départementaux de la PMI et des crèches a permis d'apporter une réponse aux usagers identifiés par les appelants comme particulièrement fragilisés.

Conformément aux ordonnances adoptées fin mars, le Département assure le maintien de ses dotations courantes aux établissements et services médico-sociaux, neutralisant ainsi effectivement les conséquences de la crise sur leur activité. Il sera également soucieux d'accompagner les gestionnaires qui auront exposé des surcoûts. S'agissant spécifiquement des services à domicile, les modalités pratiques de cette compensation sont encore en cours de définition en lien avec la CNSA.

Le Département a très tôt anticipé les conséquences sociales dramatiques de la crise sanitaire. Il a donc maintenu ouverts une vingtaine de sites de circonscription de service social, sur RDV ou pour accueillir les urgences, concernant notamment les ruptures alimentaires, les ruptures d'hébergement, la prise en charge de personnes vulnérables (dépendance, handicap, santé mentale, etc.), les violences intra familiales et la protection de l'enfance. Par ailleurs, les modalités d'accompagnement social ont été adaptées, avec un suivi renforcé et proactif par téléphone, en lien étroit avec les partenaires et particulièrement les associations d'aide alimentaire, Interlogement 93 pour la mise à l'abri, les organismes de Sécurité sociale et les services sociaux hospitaliers. Dans le champ des politiques d'insertion également, le Département veille à ce que les services des Projets insertion emploi maintiennent un lien avec les personnes dont ils assument le suivi ; et par ailleurs à ce qu'ils développent de nouveaux contenus pour prolonger les démarches actives de renforcement des compétences, même sous des formes moins conventionnelles.

Le Fonds de Solidarité Logement a continué de fonctionner pendant la période de crise; la commission centrale ainsi que plusieurs commissions locales ont pu statuer sur des situations urgentes. La continuité de l'accompagnement social à distance en circonscription et via les opérateurs a permis de garder une veille sur les situations les plus sensibles en matière de dettes locatives. L'enjeu sera de préparer la fin de la trêve hivernale, décalée dans le temps, mais aussi de répondre aux enjeux d'impayés naissants ou d'aggravation d'endettement engendrés par la crise. Le président a saisi le ministre du logement pour lui demander que des mesures fortes soient prises pour accompagner les bailleurs dans une politique d'accompagnement social systématique des locataires fragilisés par la crise.

Dans le suivi social ainsi assuré par le Département, les enjeux d'aide alimentaire se sont très rapidement imposés comme prioritaires, face à l'effet conjugué de l'indisponibilité de nombre d'associations et de l'accroissement des publics exprimant un besoin. C'est la raison pour laquelle le Département a immédiatement engagé des opérations de dons (lait et couches pour les ménages à l'hôtel), suivies d'une intervention active dans la confection de paniers et de repas et leur distribution à des relais territoriaux et associatifs. À cet égard, le Département a mis en place d'une opération de portage hebdomadaire de colis à près de 70 ménages en prise en charge hôtelière départementale (majoritairement familles monoparentales avec enfants de moins de trois ans), mais aussi l'appui des chauffeurs de la Direction de l'éducation et de la jeunesse pour la distribution de colis aux ménages 115 d'interlogement 93.

De plus, le Département a souhaité ouvrir une cuisine centrale de collège à Clichy sous-bois pour produire des repas à destination des associations du territoire. Ce sont ainsi près de 51 500 repas qui auront été produits entre le 1^{er} et le 24 avril, avec une capacité de production journalière passée de 1500 à 4500 en trois semaines, puis livrés à une cinquantaine d'associations et de CCAS pour une distribution aux personnes les plus précaires (familles, occupants de squats, d'hôtel sociaux, SDF...).

Enfin, les familles dont les enfants déjeunent habituellement à la cantine ont vu mécaniquement leur budget alimentaire augmenter. Pour y répondre, le Département a souhaité mettre en place une action exceptionnelle en mettant en place la distribution d'un chèque alimentaire de 60 € aux parents de collégiens scolarisés dans les collèges publics du département, et qui payaient un tarif de moins de 2,5 à la cantine scolaire. Ce chèque, délivré par la société Up', sera utilisable dans la quasi-totalité des enseignes du territoire pour l'achat de denrées alimentaires et correspond à un budget de plus d'un million et demi d'euros, touchant près de 25 000 collégiens.

Cette aide financière vient compléter les secours individuels que le Département a continué à servir malgré la fermeture des paeries locales : relocalisée au sein même de la préfecture, la régie départementale distribue chaque semaine plus d'une centaine d'aides financières à des familles, ou des jeunes suivis par la protection de l'enfance qui ne disposent pas d'un compte bancaire permettant de recevoir un virement.

Autre enjeu dont l'acuité s'est encore renforcée avec la crise : celui des violences intrafamiliales. Dans le strict prolongement de son engagement contre les violences faites aux femmes, le Département a été le premier à réserver des chambres d'hôtel pour extraire les conjoints violents du foyer familial. Dix chambres ont été réservées à cet effet.

En matière de protection de l'enfance, les modalités d'intervention au domicile ont été elles aussi naturellement adaptées aux règles de confinement. Adaptation mais pas interruption, puisque l'ensemble des modalités d'intervention ont été maintenues. Ainsi, les différents services de milieu ouvert (AEMO, prévention spécialisée, TISF), tout comme l'ASE elle-même, ont privilégié les contacts téléphoniques avec les familles et jeunes suivis, sauf quand la rencontre physique était nécessaire. Ainsi trois lieux physiques (circonscriptions ASE), permettant d'éventuels accueils, notamment en urgence, ont été ouverts sur le territoire mais l'ensemble des personnels départementaux a continué de maintenir le lien avec leurs usagers.

Par ailleurs, l'enjeu était important de maintenir la qualité d'accueil des enfants pris en charge par l'ASE au sein des établissements et chez les assistants familiaux, dans cette période de crise. Des contacts extrêmement resserrés avec les gestionnaires et les professionnels ont permis de répondre avec réactivité aux éventuelles difficultés rencontrées (besoins en personnel, gestion de cas d'enfants malades) et d'apporter

réponse et conseil technique.

Une « réserve éducative » entre différents gestionnaires publics et privés, commune avec le Département a permis de répondre aux situations de tension identifiées ponctuellement. Aujourd'hui, une dizaine d'agents départementaux interviennent en appui des équipes d'établissement. Cette réserve a également été complétée par les volontaires élèves travailleurs sociaux, identifiés par les différentes écoles de la Région, qui interviennent également en établissement, notamment sur du soutien scolaire mais aussi en encadrement éducatif.

Le Département a également souhaité anticiper le plus rapidement possible la gestion de cas d'enfants ne pouvant se maintenir sur leurs lieux d'accueil car malade ou au contact de malades (impossibilité physique d'organiser le confinement sur le lieu d'accueil, assistants familiaux malades). L'internat du collège international de Noisy-le-Grand a pu ainsi être mobilisé pour accueillir huit enfants à ce jour, essentiellement issus de familles d'accueil. Ce dispositif, unique en France, a été géré exclusivement par des personnels départementaux volontaires de l'ASE, des crèches, du service social départemental et de la PMI.

Enfin, le Département a mis à disposition et recherche avec les collectivités locales des « lieux de desserrement » pour les établissements de l'Aide sociale à l'enfance, mais aussi du handicap, afin de permettre de rendre plus vivable cette période de confinement pour des groupes, notamment d'adolescents. Il a notamment mis à disposition la base de loisirs de Champs-sur-Marne pour les établissements de l'ASE.

Sur les cinq premières semaines du confinement, 170 informations préoccupantes ont été reçues par le Département, via le 119 ou le signalement de professionnels (y compris de l'éducation nationale). vingt enfants ou jeunes ont été nouvellement admis à l'ASE, parfois sans qu'ils soient connus des services sociaux, mais aussi dans le cadre de mesures en milieu ouvert qui n'auraient pas « tenus » du fait des circonstances du confinement. Compte tenu de la montée en charge des signalements, des évaluations d'informations préoccupantes sont de nouveau diligentées dans les circonscriptions des trois services SSD, ASE, PMI.

L'ensemble des établissements et professionnels du secteur ont progressivement pu être équipés en masques à mesure du desserrement des capacités d'approvisionnement : d'abord autour des cas de malades identifiés, puis de manière générale pour chaque agent au contact du public, même si les recommandations nationales ne le prévoyaient pas. La prochaine phase va consister en la préparation d'une reprise de l'activité aménagée en milieu ouvert (prévention spécialisée et services d'accueil de jour particulièrement) grâce à un équipement plus large encore en protections.

Le Département a enfin fait le choix de renforcer ses différents accueils téléphoniques à savoir le centre de contact, dédié au suivi de dossiers sur les aides individuelles, et le standard, qui permet de répondre aux urgences et de faire de l'orientation. Là encore, ce sont des agents volontaires qui ont permis de renforcer la réponse téléphonique, pour un résultat probant – plus de 200 appels traités par jour au centre de contact ; taux de décroché moyen supérieur à 85 % au standard. L'objectif est de pouvoir répondre aux interrogations des habitants en leur apportant une réponse de premier niveau ou encore d'assurer une continuité dans le suivi de leurs situations administratives. Ces deux numéros ont été largement communiqués à la population : site internet, affiches apposées sur les accueils fermés du département, envoi de SMS aux bénéficiaires de l'APA, carte Améthyste et carte Ikaria.

b. En matière d'accompagnement des collégiens et des familles

La fermeture des collèges a entraîné de forts besoins en matière de continuité pédagogique, reposant notamment sur l'usage des outils numériques par les

établissements et les enseignants, à destination des élèves. Pour répondre à ce besoin, le Département a souhaité mettre à disposition des élèves les 15 000 tablettes présentes dans les collèges, au titre de l'équipement numérique. Ce prêt de tablettes est organisé par la direction de chaque collège, à même de connaître la situation des familles ; les tablettes ont été paramétrées pour sortir des établissements et être connectées en wifi. Néanmoins, il remonte du terrain que si certains collèges ont utilisé cet outil, d'autres ont été plus réticents à le faire.

En outre, l'association « Le choix de l'école », appuyée par la Fondation Rothschild, a déployé un jeu de plusieurs centaines de tablettes qui ont également été prêtées par les collèges.

L'un des points de fragilité réside dans la capacité de connexion des familles. Pour cela, le Département a engagé une réflexion avec Emmaüs connect et la Fondation SFR pour la mise à disposition des familles de cartes SIM prépayées, permettant de pallier les absences de connexion wifi. 1800 cartes sim prépayées ont ainsi été récupérées: 1400 seront distribuées par les collèges et 400 par le service social.

Parallèlement, les services du Département en charge des technologies de l'innovation et de l'éducation se sont fortement mobilisés, aux côtés des services académiques de l'Éducation nationale pour optimiser le fonctionnement de l'ENT, qui s'est ainsi amélioré au cours de la première partie de la période scolaire. Ainsi, la montée en charge s'est faite et l'ENT a pu passer de 20 000 visites le 6 mars à plus de 120 000 le 20 mars.

Certains collèges sont restés ouverts, pour accueillir des enfants des personnels dits prioritaires : personnels hospitalier et des établissements médico-sociaux, personnels des établissements de l'ASE, personnels des services de police, des pompiers, des services préfectoraux et des bureaux de postes. Huit collèges sont restés ouverts, puis sept, pour l'accueil d'une vingtaine d'enfants par jour. Il s'agit du collège Lurçat de Saint-Denis, du collège Jean Vilar de Villetaneuse, du collège Jacqueline de Romilly au Blanc-Mesnil, du collège Robert Doisneau à Clichy-sous-Bois, du collège Honoré de Balzac à Neuilly-sur-Marne, du collège Victor Hugo à Noisy-le-Grand et du collège Pierre-André Houël à Romainville.

Cette ouverture a mobilisé les agents logés et polyvalents en charge de l'entretien des collèges. Les agents logés ont également pu être mobilisés, sur demande des collèges, pour une ouverture ponctuelle aux familles pour des échanges de documents dans le cadre de la continuité pédagogique.

c. En matière d'accompagnement des acteurs culturels et sportifs

Les acteurs culturels sont potentiellement fragilisés par la crise COVID_19 du fait de l'interruption de leurs activités : arrêt brutal des saisons culturelles, annulation ou report incertain des festivals, avec une baisse des recettes associées. Il en est de même pour les acteurs sportifs, les poursuites de saison sportive étant encore aujourd'hui incertaines. Les services du Département échangent avec chacun des partenaires subventionnés pour connaître leur situation et l'impact de la crise sur leur situation financière.

d. La fermeture des parcs a nécessité des mesures d'accompagnement

En matière de continuité d'activité dans les parcs, les agents se sont concentrés sur trois missions essentielles.

La première concerne le nourrissage et le soin apportés aux animaux pour ceux encore présents dans les parcs : le cheptel (brebis, moutons, vaches Highlands) et les chevaux des cavaliers éco-gardes. Ce sont un peu moins de 100 bêtes qui ont été regroupées et

dispersées sur six pâtures au parc départemental de la Haute-Île. Des soins (nourrissage, approvisionnement en eau, contrôle de leur état) sont assurés quotidiennement par des agents départementaux. Au parc départemental Georges Valbon, un cavalier passe tous les jours pour assurer la détente des chevaux qui doivent quotidiennement sortir des box et avoir une activité physique minimale. Ce sont neuf agents qui sont mobilisés à tour de rôle sur cette mission vitale.

La seconde mission concerne les rondes dans les parcs afin de contrôler l'état du patrimoine mais aussi inciter, en complément des interventions de la police, les usagers encore présents à sortir des parcs fermés au public. Des rondes sont organisées les jours de semaine et de week-end dans la plupart des parcs départementaux. Ce sont six éco-gardes qui sont mobilisés au quotidien en plus des neuf agents en charge des soins aux animaux et des rondes à la Haute-Île et au parc Georges Valbon.

Enfin, les interventions d'urgence continuent d'être assurées pour sécuriser les accès ou les équipements vandalisés dans les parcs. Trois agents polyvalents de la régie de la DNPB interviennent très régulièrement pour des réparations et des opérations sécurisation d'urgence dans les parcs. Ainsi, au parc Georges Valbon, l'équipe est intervenue pour sécuriser quatre buvettes vandalisées et réaliser près d'une vingtaine d'interventions de sécurisation des clôtures et des portails de fermeture des accès aux parcs régulièrement dégradés.

e. l'activité de veille d'urgence en matière de voirie et d'assainissement

Concernant la voirie, l'activité départementale a été restreinte et concentrée sur la surveillance du réseau routier départemental et de ses dépendances, ainsi que sur les actions de mise en sécurité pour les usagers. Deux chefs de centre d'exploitation et six agents d'exploitation sont mobilisés en présentiel pour assurer cette activité.

Les services se sont également organisés afin de poursuivre la gestion des actes administratifs indispensables préalables aux interventions sur le domaine public routier. Enfin, l'administration du poste central de régulation des feux tricolores (Gerfaut 2) et le déclenchement potentiel d'actions de réparations urgentes mobilise en présentiel un agent dans les locaux de l'Européen 3.

Pendant cette période, le dispositif d'astreintes spécialisé de la DVD pour les accidents survenant sur le réseau routier en dehors des heures normales de service est évidemment assuré par deux équipes de trois agents (une pour chaque secteur territorial).

Concernant les chantiers de voirie, l'ensemble de ceux-ci ont été arrêtés et mis en sécurité dès le déclenchement du confinement. Depuis la diffusion par le gouvernement d'un guide de recommandations permettant d'assurer la sécurité des professionnels sur les chantiers, certaines entreprises ont entrepris d'adapter leur plan d'intervention et vont ainsi pouvoir reprendre certains chantiers dans les prochains jours.

Le maintien en conditions opérationnelles du réseau d'assainissement fait également partie des fonctions vitales prévues dans le PCA. 63 agents de la DEA y ont contribué ces dernières semaines. À l'instar des chantiers de voirie, l'ensemble des chantiers en matière d'assainissement ont été interrompus, à l'exception des travaux d'urgence de curage ou de réparation d'équipements.

Parmi les événements notables depuis le début du confinement, de nombreuses interventions sur le territoire ont eu lieu pour lutter contre une pollution en Marne, effectuer des réparations sur différents équipements, surveiller certains ouvrages critiques ou encore réparer certaines clôtures dégradées autour de nos équipements en bordure du parc Georges Valbon.

f. Le Département a garanti le paiement des factures durant la période pour soutenir l'ensemble de ses partenaires

Le maintien de la fonction financière a été intégré au plan de continuité de l'activité pour assurer la continuité des politiques publiques départementales. Trois objectifs majeurs ont ainsi été garantis, à savoir le versement des différentes allocations individuelles de solidarité et des dépenses de secours, le paiement des factures dues par la collectivité à ses fournisseurs, le traitement des agents et la sécurisation de la trésorerie.

Concernant la commande publique et les subventions aux partenaires, la direction des finances a garanti la continuité des mandatements en lien avec le payeur départemental et les directions opérationnelles assurant des fonctions vitales. Compte tenu du prolongement du confinement, l'ensemble des directions de la collectivité se sont organisées pour assurer la continuité de la chaîne de paiement. Concrètement, le premier mois de confinement s'est traduit par une diminution du nombre de liquidations (-41% pour 4500 liquidations traitées) à comparer au volume habituel. Toutefois, le nombre de factures adressées à la collectivité sur la même période a lui aussi fortement chuté. Par rapport à 2019, le stock de factures a diminué de 32 %.

g. En matière d'accompagnement des habitants et des communes de Seine-Saint-Denis

Le confinement de l'ensemble de la population a mis à jour la nécessité de créer des espaces numériques pour proposer des activités sportives, pédagogiques ou culturelles à faire chez soi. De même, il s'est avéré nécessaire de proposer un recensement des initiatives citoyennes de solidarité, à l'échelle d'une ville ou d'un quartier et des réseaux d'entraide. L'objectif étant de les faire connaître du plus grand nombre pour leur donner plus de visibilité. La Direction de la communication, en lien avec les directions de la collectivité a à cet effet créé deux espaces sur le site internet : « confinés sans s'ennuyer » et « confinés et s'entraider » à destination du grand public.

Le premier relaie toutes les initiatives innovantes des acteurs du territoire qu'ils soient culturels, sportifs ou associatifs qui permettent d'accompagner les habitants dans le confinement : concours de BD proposé par le centre de promotion de livre jeunesse, séances de cinéma en ligne proposées par le cinéma de Tremblay-en-France, loisirs créatifs proposés par des acteurs du réseau des ambassadeurs du IN Seine-Saint-Denis, guide d'activités pour les plus petits.... Par ailleurs, toutes les directions qui le souhaitent ont pu proposer des idées (observation des oiseaux par la DNPB, connaissance de l'Europe par la DEI)...

Le second espace propose un recensement des initiatives de solidarité mises en place par les citoyens, des collectifs d'associations ou les communes du territoire. Parmi les contenus, une carte interactive créée en lien avec les CCAS pour faire connaître leurs actions et leur plan de continuité pendant la période.

Pendant toute cette période le Département a enfin développé une étroite coordination avec les communes comme par exemple pour la campagne d'appel des publics fragiles ou l'aide alimentaire. C'est dans cet esprit que, pour continuer à lutter contre le covid-19 et protéger la population, le Département a passé une première commande de 300 000 masques « grand public », lavables cinquante fois, agréés par la direction générale de l'armement et suivant les normes de l'AFNOR, non seulement pour les agents départementaux mais aussi pour les communes qui seraient intéressées par un rachat à prix coûtant. Les premières livraisons auront lieu la semaine du 11 mai.

h. Des fonctions support dont l'investissement a permis la bonne mise en œuvre du PCA

Pour garantir le meilleur fonctionnement possible des services qui agissent directement au contact de la population, les fonctions dites support de la collectivité : direction des bâtiments et de la logistique (DBL), direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI), direction de la communication, direction de la commande publique (DCAP), direction des finances et direction des ressources humaines (DRH) ont également élaboré une liste de fonctions indispensables et requis, pour les assurer, la présence ou le travail à distance d'agents.

3. Construire l'après : soutenir le territoire et ses habitants au milieu de la crise et répondre aux difficultés budgétaires

Le gouvernement a annoncé le début du déconfinement pour le 11 mai. À la date de rédaction de ce rapport, les informations nationales ou régionales sur les modalités précises de ce déconfinement, progressif, demeurent encore largement floues.

Le Département prépare donc, dans ce contexte incertain, son propre plan de reprise de l'activité en recensant les agents qui seront en mesure de reprendre le travail le 11 mai tout en considérant que pour les mois à venir le télétravail deviendra un mode important, sans être exclusif, de travail au sein des organisations, publiques ou privées. Cela impliquera de pourvoir tous les agents qui le nécessitent d'outils informatiques et entraînera de nouveaux modes de fonctionnement de l'administration départementale.

Néanmoins, le déconfinement va également entraîner le retour d'un certain nombre d'agents sur leur lieu de travail au quotidien principalement sur les missions en lien direct avec les usagers. Pour l'exercice de ces missions, comme pour tous les agents se rendant sur leur lieu de travail, même de manière épisodique, il conviendra d'assurer la plus complète sécurité sanitaire. Si les consignes sanitaires nationales ne sont pas encore définies, le Département a d'ores et déjà choisi d'équiper l'ensemble de ses agents de masques et de mettre à disposition du gel hydro-alcoolique.

Plus généralement, le Département a décidé de se préparer à équiper de manière durable les professionnels des établissements dépendants directement du Département (aide sociale à l'enfance, résidences autonomie, établissements pour personnes handicapées non médicalisés) ainsi que les 6000 enfants de l'Aide sociale à l'enfance (y compris les mineurs non accompagnés) et les 660 personnes handicapées des établissements dont nous avons exclusivement la charge.

Le Département a également choisi d'assurer des premières dotations en complément de l'État et des villes sur des publics ciblés et prioritaires : les collégiens, bénéficiaires des SAAD, assistantes maternelles et usagers des services sociaux et d'accueil des personnes âgées et handicapées du Département.

Enfin, 300 000 masques sont d'ores et déjà réservés à ce jour à prix coûtant à la demande de 12 villes de la Seine-Saint-Denis pour les aider à s'approvisionner.

La stratégie de déconfinement du département dépendra grandement des consignes nationales et régionales concernant la reprise d'activité. Durant la période de confinement, l'ensemble des partenaires ont été suivis par les services ; il conviendra d'évaluer avec eux les modalités d'accompagnement que nous pourrons leur proposer. Concernant les usagers, une priorité sera donnée aux réponses sociales à travers la reprise de l'ensemble des activités du pôle solidarité, y compris en les adaptant aux limites fixées nationalement notamment concernant l'ouverture des lieux d'accueil.

Le rythme et l'ampleur de l'ouverture des collèges et des crèches ne peut encore être déterminé au regard de l'imprécision des décisions prises par le gouvernement en cette fin du mois d'avril. Concernant les collèges, les conditions de reprise des cours, nécessaires pour la continuité pédagogique et alors que les inégalités scolaires se creusent avec le

confinement sont actuellement à l'étude par l'Éducation nationale, avec l'expertise des services départementaux quant aux conditions matérielles. Le calendrier sera précisé le 30 avril en conseil des ministres, sur la base d'un calendrier pré-défini par le ministre de l'Éducation nationale le 22 avril lors de son audition à l'Assemblée nationale : rentrée de certaines classes élémentaires la semaine du 11 mai, puis pour le collège une logique en deux temps la semaine du 18 mai (6^e et 3^e) puis les autres niveaux la semaine du 25 mai, ce calendrier étant susceptible d'évoluer. Les principes pour l'instant annoncés sont ceux de partages de classe, entre temps présentiels et cours à distance. Ces principes devront combiner nécessaire retour en classe des élèves, sécurité sanitaire notamment par le respect des gestes barrière et de la distanciation physique, et capacité matérielle à accueillir, qui dépend notamment du nombre d'agents polyvalents d'entretien qui pourront effectivement reprendre leur service.

La question de la restauration sera particulièrement centrale également ; il est admis que les modalités de self et des réfectoires ne permettent pas de respecter les gestes barrière, et que des solutions alternatives (par exemple des repas froids sous forme de sandwich) devront être inventées - alors que la situation sociale des familles rend nécessaire une reprise de la demi-pension pour beaucoup d'élèves.

Le Département, d'ici la semaine du 18 mai, travaille ainsi à l'analyse fine des effectifs qui pourront être mobilisés, et avec les établissements sur les conditions matérielles d'accueil : accessibilité des sanitaires et des points d'eau avec savon, nombre de salles de classe mobilisables, modalités de l'entretien quotidien ... mais reste aujourd'hui en attente de la lecture par l'Éducation nationale de ses propres modalités d'organisation (demi-groupes classe, cours sur la demi-journée, priorisation des élèves les plus fragiles ...). Les ressources habituellement proposées dans le cadre du Projet éducatif départemental pourront également être proposées aux établissements. Le Département a également décidé, pour accompagner la reprise de la scolarité dans les collèges de garantir à tous les collégiens un masque lavable cinquante fois.

Afin d'accompagner d'un point de vue sanitaire le déconfinement sur le territoire, le Département s'est engagé, en lien avec la ville de Paris, l'ARS et l'APHP, dans le déploiement du projet expérimental COVISAN qui consiste à proposer à des personnes symptomatiques un dépistage, une enquête épidémiologique pour repérer les sujets contact, et enfin un accompagnement concret dans la mise en place d'une « quatorzaine » (fourniture de protections, conseils, appui social éventuel). Le premier terrain d'expérimentation se déploie à Aubervilliers, et le Département accompagnera son extension, en lien avec tous les partenaires, à d'autres territoires.

Le déconfinement va également profondément modifier les transports en région Île-de-France. Il va évidemment multiplier le nombre de déplacements par rapport à ce que nous connaissons actuellement. L'enjeu majeur à venir va consister à concilier cela avec le respect des mesures barrière. Il apparaît assez évident que respecter les mesures de distanciation sociale ne sera pas chose aisée dans les transports en commun, surtout si leur capacité et leur fréquence ne retrouvent pas immédiatement leur rythme d'avant la crise.

Dans ce contexte, repenser, au moins provisoirement l'aménagement de l'espace public devient un enjeu sanitaire majeur pour limiter au maximum les rencontres, les contacts et donc maximiser l'évitement de la contamination. Faciliter et encourager l'utilisation du vélo pendant la période post-confinement fait partie des propositions que nous avons formulées. L'objectif est de mettre en place très rapidement des aménagements cyclables temporaires. Les services départementaux travaillent ce sujet depuis quelques semaines, en lien étroit avec les associations cyclistes de notre territoire, mais également avec certaines

communes qui ont dit leur intérêt pour ce type d'aménagement.

Nous allons faire très rapidement à l'État des propositions d'axes à aménager et de principe d'aménagement. Les principes qui ont guidé nos réflexions sont les suivants : sécurité des usagers, rapidité de mise en œuvre, adaptabilité, maillage étendu du territoire et faible coût. Loin des projets habituels de création de pistes cyclables, nous devons ici innover, raccourcir au maximum les procédures comme les délais de travaux. Si certains axes ne sont pas appropriés pour les cyclistes ou créent trop de difficultés pour les autres usagers, nous adapterons le dispositif. Ces aménagements cyclables temporaires seront ainsi une sorte de préfiguration de notre territoire 100 % cyclable, contribuant à faire du vélo un des modes de transport privilégiés dans le département.

Du point de vue de la commande publique, le Département a eu pour doctrine constante pendant la crise de ne pas solliciter les entreprises pour la reprise des chantiers, mais de répondre favorablement aux mêmes entreprises lorsque celles-ci souhaitaient reprendre leurs chantiers dès lors qu'elles apportaient toutes les garanties de sécurité sanitaire. Le Département continuera en cette phase de reprise de l'activité à tenir cette position équilibrée.

D'un point de vue financier et budgétaire, le confinement lui-même et plus encore les conséquences de celui-ci vont profondément affecter le Département.

Le confinement a eu un impact sur la trésorerie du département distinct en dépenses et en recettes. La diminution du volume décaissé quotidiennement a été constatée à partir de la troisième semaine de confinement. Toutefois une diminution brutale des recettes quotidiennes a été enregistrée du fait des droits de mutations à titre onéreux (DMTO). Le service départemental de publicité foncière de l'État a été contraint de fermer pendant dix jours (du 23 mars au 1er avril), période pendant laquelle nous n'avons donc perçu aucun DMTO alors même que ce produit représente de 1 à 1,5 million d'euros par jour. Les DMTO de mars se sont ainsi élevés à 14 millions d'euros, soit 8 millions en dessous de la moyenne mensuelle de 2019. Au cours du mois d'avril la perception des DMTO s'avère très erratique avec plusieurs jours à recette quasi nulle, témoignant d'une activité discontinuée des services de l'État. Interrogé sur cette discontinuité, nous restons dans l'attente de réponses, notamment sur la régularisation du mois de mars. Pour pallier la non-perception des DMTO durant dix jours et sécuriser la capacité de paiement durant la crise, le département a récemment souscrit deux lignes de trésorerie :

- l'une de 20 millions d'euros auprès de l'Agence France Locale ;
- l'autre de 25 millions d'euros auprès de la Caisse d'Épargne

Il convient de rappeler que l'enregistrement des recettes liées aux DMTO a habituellement lieu trois à quatre mois après la signature notariale des transactions immobilières. Dès lors, en dehors de la capacité de traitement administrative, l'absence de transactions en période de confinement ne se traduira négativement dans les recettes départementales qu'à la fin de l'été. Cet impact à la baisse sera majeur pour l'équilibre financier départemental, les DMTO représentant mensuellement près de 22 millions d'euros de recettes de fonctionnement.

La crise risque de profondément modifier l'équilibre financier institutionnel. Si la trajectoire, résultant de l'exercice 2019 semblait positive, l'année 2020 devrait constituer un renversement profond. En effet, la crise devrait avoir un impact durable sur nos recettes, en 2020 et plus encore en 2021, alors que les quelques moindres dépenses liées au confinement seront plus que largement compensées par les dépenses supplémentaires liées au confinement et plus encore à ses conséquences. L'effet ciseau entre cette baisse des recettes (4 mois de DMTO – ou encore deux mois nuls et quatre mois à 50 % représentent 90 millions d'euros), et la croissance à venir des dépenses sociales (une

croissance de 10 % du RSA sur quatre mois représente une dépense supplémentaire de l'ordre de 20 millions d'euros) modifiera profondément notre équilibre budgétaire et ce dès cette année, et pour les années suivantes. Les revendications que nous portons depuis des années notamment sur le financement national des allocations de solidarité comme garante de l'égalité territoriale trouvent aujourd'hui une acuité toute particulière.

Dans ce contexte, nous aurons dans les semaines et les mois qui viennent à prendre des décisions qui devront assurer la gestion des conséquences immédiates de la crise et de ses répercussions économiques et sociales, mais aussi à imaginer des mesures de relance solidaire afin de conserver le dynamisme qui caractérise la Seine-Saint-Denis au-delà de ses difficultés.

Pour y parvenir, si nous devons réexaminer certains de nos dispositifs ou de nos décisions antérieures à la crise, il nous faudra également mener plus que jamais le combat contre les inégalités territoriales en direction de l'État dont seule une intervention puissante et prolongée permettra à la Seine-Saint-Denis et à ses habitant.e.s, non seulement de surmonter cette crise ci, mais surtout de réduire ses fragilités durablement pour être plus forts face aux prochaines crises.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 30 avril 2020

BILAN DU PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET PERSPECTIVES POUR LE DÉCONFINEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à son président de la communication qui lui a été faite relative au bilan du plan de continuité de l'activité du conseil départemental et aux perspectives pour le déconfinement.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

